

République
française

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement
de Haguenau

COMMUNE DE BATZENDORF



**Objet : Dérogation permanente de circulation pour transport scolaire
route de Wintershouse**

Le Maire de la Commune de Batzendorf,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2213-1, L.2542-1, L.2542-2 et L.2542-3 ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté municipal du 29 juin 1982 fixant une limitation du tonnage à 6 tonnes route de Wintershouse ;

Vu la demande formulée par la Communauté d'Agglomération de Haguenau, autorité organisatrice de la mobilité sur le territoire ;

Vu la mise en place d'une nouvelle ligne scolaire RPI 8 Batzendorf-Wintershouse sur le réseau RITMO à compter de la rentrée scolaire 2023/2024 ;

Considérant qu'en vue de faciliter la liaison entre les deux établissements scolaires, limiter les manœuvres et le temps du trajet ;

ARRETE

Article 1er

A compter du 4 septembre 2023, les véhicules de transport scolaire de plus de 6 tonnes seront autorisés à emprunter la rue de Wintershouse (en et hors agglomération) dans les deux sens.

Article 2

Un panonceau additionnel de signalisation sera mis en place.

Article 3

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4

Ampliation du présent arrêté est adressée à

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Haguenau
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Haguenau
- Madame le Maire de Wintershouse

Fait à Batzendorf, le 29 août 2023



Le Maire : Isabelle DOLLINGER

Publié en ligne le : **31 AOUT 2023**

Le présent arrêté peut-être déféré devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.